Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260416-260416DELIB27-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
03/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie STEPHAN, M. Gwenaël MERER, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
Mme Virginie FEUNTEUN à Mme Morgane LE GOUILL
M. Nicolas DURET à Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS
Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN à Mme Vinciane PERON
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à Monsieur KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Julie LE DUFF et M. Aurélien GARO

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques ; M. Benjamin LEGROS, Directeur des services financiers

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1072)

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260416-260416DELIB27-DE

N° 27 OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et élection des représentants du conseil municipal du conseil d'administration du C.C.A.S.

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S.

Présidé de droit par le Maire, le conseil d'administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire. Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités
- les associations de personnes handicapées
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- l'union départementale des associations familiales (UDAF)

Lors du mandat précédent, la composition du conseil d'administration du C.C.A.S. avait été portée à 12 membres.

En vertu de l'article L. 2121-21 du C.G.C.T., le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S à main levée.

Ouï l'exposé de M. Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe à 10 membres la composition du conseil d'administration du C.C.A.S.,
- procède à l'élection des membres élus du C.C.A.S. Il est conseillé de proposer plus de candidats que de nombre de sièges à pourvoir de façon à pallier la vacance de sièges en cours de mandat. Cela permettra d'éviter le renouvellement intégral du C.C.A.S. (article R 123-9 du Code de L'action Sociale et des Familles).

Le Maire, membre de droit : Jean-Pierre JUGUET

1. Jean-Christophe LE DOARE
2. Aurélien GARO
3. Morgane LE GOUIL
4. Stéphane SUPIOT
5. Fabienne SENNEVILLE

2 élus en supplément

6. Marie PERENNES
7. Gaël KERNEUZET

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 16 AVRIL 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Julie LE DUFF	Aurélien GARO